

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 2 avril 2026

DCM N° 26-04-02-7

**Objet : Commission de Délégation de Service Public et Concessions - Election des membres.**

Par délibération DCM N° 02-04-26-08 le Conseil Municipal a fixé les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des 5 membres titulaires et ses suppléants de la nouvelle Commission de Délégation de service public et concession (CDSP) permanente appelés à siéger au sein de cet organe collégial qui intervient dans certaines procédures de passation des marchés publics.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette élection s'opère à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

En cas de vacances, le remplacement d'un membre titulaire de la CDSP est opéré via le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ; le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L. 1410-3, L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

VU la (les) liste(s) de candidatures déposée(s),

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des 5 membres titulaires et ses 5 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public et concession (CDSP) permanente appelée à émettre un avis lors des procédures de consultations

portant sur les délégations de service public ainsi que les autres contrats de concession,  
**CONDIDERANT** que cette élection doit s'effectuer à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,  
**CONSIDERANT** la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à cette élection,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE PROCEDER** à l'élection d'une nouvelle Commission de Délégation de Service public et concessions permanente présidée par le Maire ou son représentant.
- **DE DIRE** que cette élection des 5 membres titulaires et ses 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de cette Commission de Délégation de Service public et concessions permanente n'interviendra pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.
- **DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste suivante :

- o **Liste 1 : Julien HUSSON**

<b>LISTE 1</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1 - M. Julien HUSSON	1 - M. Eric LUCAS
2 - Mme Paula ZANETTI	2 - M. Yves DECKER
3 - M. Philippe BRUNELLA	3 - M. Henri MALASSÉ
4 - Mme Anaël MAYER	4 - Mme Corinne FRIOT
5 - M. Jérémy BOSCO	5 - Mme Nicole FAESSEL

- o **Liste 2 : Tom COLINET**

<b>LISTE 2</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1 - M. Tom COLINET	1 - Mme Marie-Claude VOIÇON
2 - M. Victor CHOMARD	2 - Mme Josyane COMTE
3 - M. Etienne ANSTETT	3 -

○ **Liste 3 : Stéphanie SIEBERT**

<b>LISTE 3</b>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 - Mme Stéphanie SIEBERT	1 - M. Jean-François SECONDE
2 - M. Simon RIFFAULT	2 - Mme Charlotte LEDUC
3 - Mme Barbara BERNARDI	3 - M. Bertrand MERTZ
4 - M. Jérémy ROQUES	4 - Mme Patricia SALLUSTI

CONSTATER à l'issue du vote le résultat obtenu par la liste en présence :

- Liste 1 portée par Julien HUSSON : 42 voix ; 4 sièges
- Liste 2 portée par Tom COLINET : 5 voix ; 0 siège
- Liste 3 portée par Stéphanie SIEBERT : 8 voix ; 1 siège

- **PROCLAMER** en conséquence élus :

	Liste
Titulaires	- M. Julien HUSSON - Mme Paola ZANETTI - M. Philippe BRUNELLA - Mme Anaël MAYER - Mme Stéphanie SIEBERT
Suppléants	- M. Eric LUCAS - M. Yves DECKER - M. Henri MALASSÉ - M. Corinne FRIOT - M. Jean-François SECONDE

- **DE DIRE** qu'en cas de démission ou de vacances, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le membre suppléant inscrit sur la même liste et venant après le dernier titulaire élu de ladite liste, le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire étant assuré par le candidat inscrit sur la même liste et venant immédiatement après ce dernier.
- **DE DIRE** qu'en cas de démission ou de vacances, il sera pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le candidat inscrit sur la même liste et venant après le dernier suppléant élu.

<p>Service à l'origine de la DCM : Assemblées Commissions : Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées</p>
--